

De : BF COVID19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 26 mars 2021 17:14
Cc : pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 26-03-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 25 mars 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 341 (+27) hospitalisations en cours dont 63 (+7) en réanimation
- 670 (+5) personnes décédées

Du 16/03 au 22/03	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie
Taux d'incidence en population générale	206,9 / 100 000 ↗	228,2 / 100 000 ↗	216,2 / 100 000 ↗
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	118,7 / 100 000 ↘	131,2 / 100 000 ↗	133,8 / 100 000 ↗
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	52,24 % ↗

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

• Bilan chiffré au 26/03/2021

Au 26 mars 2021, 929 740 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 170 149 injections ont été réalisées (120 612 premières injections et 49 537 secondes injections).

• Ouverture d'un nouveau lieu de vaccination au Hall 8 - Stadium à Toulouse ce week-end

Dans le cadre de l'accélération de la vaccination en Haute-Garonne, un nouveau lieu de vaccination ouvre à Toulouse les samedi 27 et dimanche 28 mars au Stadium dans le hall 8. Le lieu est mis à disposition par la Mairie de Toulouse et sera ouvert ce week-end de 9h00 à 19h00, exclusivement sur rendez-vous.

Dix lignes de vaccination seront mises en place grâce à l'engagement remarquable de plusieurs dizaines de volontaires du SAMU31, du SDIS31, des associations de bénévoles de la sécurité civile et du Service de santé des armées, et de nombreux professionnels de santé, médecin et infirmiers.

Pour l'opération de ce week-end, l'intégralité des rendez-vous ont été pris en moins de 2 jours. Compte tenu des nouvelles livraisons de doses, de nombreux rendez-vous dans ce lieu de vaccination seront à nouveau proposés dans les semaines à venir. Le Hall 8 sera ainsi ouvert les samedi 3 et dimanche 4 avril.

À chaque fois, la seconde injection du vaccin sera également administrée au Hall 8, quatre semaines plus tard.

Les rendez-vous seront possibles sur keldoc.com, prioritairement, et par téléphone (0 800 54 19 19 – numéro vert) à partir du lundi 29 mars.

Vous trouverez sur le lien suivant le communiqué de presse relatif à l'ouverture de ce nouveau lieu de vaccination :

https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2011616/diff_2025298250321144508.pdf

• Opération "VACCIBUS" sur la commune de La Salvétat-Saint-Gilles le samedi 27/03

Pour compléter l'offre de vaccination et aller vers les populations vulnérables de plus de 70 ans, un dispositif de vaccination mobile a été mis en place par le SDIS 31, la Préfecture, l'ARS, les collectivités territoriales et avec l'appui de la plateforme départemental d'appel du CHU : le Vaccibus.

Ce dispositif a été expérimenté à Estancarbon et Caraman les 20 et 21 mars dernier et sera à nouveau déployé samedi 27 mars à La Salvétat-Saint-Gilles dans une salle municipale mise à disposition par la commune (Espace Boris Vian, avenue du Château d'Eau).

Le dispositif mis en place permettra de vacciner environ 260 personnes vulnérables préalablement identifiées sur le territoire de la communauté de communes de la Save-au-Touch. Deux lignes de vaccination seront mises en place grâce au SDIS et au renfort des associations agréées de sécurité civile, notamment l'Unité mobile de secours (UMS31) et la Croix-Rouge Française (CRF31).

Désormais, une opération « Vaccibus » sera réalisée chaque semaine dans une commune différente. Un calendrier sera fixé en début de semaine prochaine en lien avec les collectivités territoriales pour les 4 semaines à venir.

• Supports d'information sur la vaccination contre le Covid-19

Vous retrouverez sur le lien suivant des supports d'information pour les publics concernés par la vaccination : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/article/supports-d-information-pour-les-publics-et-les-professionnels-concernes-par-la>

Un spot TV "Parce qu'on rêve tous de se retrouver, vaccinons-nous" est également disponible sur le lien suivant : <https://www.dailymotion.com/video/x7zs6z6>

3. Conférence de presse du Ministre de la Santé et des Solidarités du jeudi 25 mars 2021

Le Ministre des Solidarités et de la Santé a tenu ce jeudi 25 mars 2021 une conférence de presse afin de faire le point sur l'ensemble des informations disponibles sur l'évolution de l'épidémie et les décisions prises pour en maîtriser la diffusion.

- Les nouvelles restrictions que connaissent déjà 16 départements sont étendues au **Rhône, à l'Aube et à la Nièvre** ;
- La **fermeture des écoles** est une décision de dernier recours mais le gouvernement va néanmoins travailler à des **protocoles renforcés** ;
- Un **rajeunissement des malades** admis en réanimation est observé.
- Le ministre a appelé tous les étudiants en santé et tous les professionnels de santé retraités à prêter main forte pour la vaccination et dans les hôpitaux quand ils le peuvent.
- Acteurs de la vaccination depuis le premier jour, les infirmiers vont pouvoir désormais prescrire le vaccin dans le cadre défini par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ils pourront notamment aller vers les populations les plus vulnérables et les vacciner à domicile. L'avis de la HAS est consultable via le lien suivant : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3245564/fr/vaccination-contre-la-covid-19-impliquer-davantage-de-professionnels-pour-acceler-la-campagne

L'intégralité de la conférence de presse en vidéo est disponible sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/Sante.Gouv/videos/449195676170709/>

4. Renforcement des contrôles et rappel des consignes en Haute-Garonne dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19

Le taux d'incidence pour la population générale est reparti à la hausse dans le département, et particulièrement à Toulouse. Au 25 mars, ce taux est à 206,9 (pour 100 000 habitants) en Haute-Garonne, 228.2 dans la métropole de Toulouse, et à 245.4 à Toulouse. Pour rappel, le seuil d'alerte maximale se situe à 250.

Actuellement, les conditions météorologiques favorables donnent lieu à des regroupements dans les espaces publics - comme les quais de la Garonne -, où les gestes barrières, à commencer par le port du masque, ne sont pas toujours respectés. En conséquence, j'ai demandé aux forces de sécurité intérieure de renforcer leurs contrôles. Ces contrôles donneront lieu à des verbalisations, le cas échéant.

Si aucune amélioration n'était constatée samedi, il sera procédé à une nouvelle fermeture des quais de la Daurade dimanche.

Pour rappel :

- le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135€.
- Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 6 personnes sont strictement interdits.
- À Toulouse, la consommation d'alcool est interdite sur le domaine public de 13h00 à 6h00 dans une grande partie du centre-ville, par arrêté municipal du 12 janvier 2021. Sont notamment concernées les berges de la Garonne, depuis l'entrée du canal de Brienne jusqu'à la rampe piétonne destinée à remonter sur le quai de Tounis.

Vous trouverez au lieu suivant le communiqué de presse publié hier à ce sujet :

https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2011616/diff_2025298250321165528.pdf

5. Tableau de synthèse du cadre réglementaire applicable en Haute-Garonne actualisé au 26/03/2021

Vous trouverez ci-joint le tableau de synthèse des mesures réglementaires contre le Covid-19 actualisé au 26 mars 2021.

6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT